

Situation universitaire de l'ethnologie européenne en France

NÉ EN FRANCE ET RÉPANDU DE LÀ DANS LE MONDE ENTIER, le terme « ethnologie » a droit de cité dans le langage académique français. De même, les appellations « ethnologie française » et « ethnologie européenne » y sont couramment utilisées comme celles qui qualifient toutes les autres branches régionales et continentales de l'ethnologie, telles que, par exemple, « ethnologie bochimane » et « ethnologie africaine », ou « ethnologie algonquienne » et « ethnologie américaine ». Toutes les chaires d'université consacrées à cette science sont, sans exception, officiellement dénommées « d'ethnologie ». Toutefois, dans les établissements d'enseignement supérieur français qui ne sont pas strictement universitaires comme le Collège de France et l'École Pratique des Hautes Etudes, nous rencontrons souvent les termes anglo-saxons d'« anthropologie culturelle » et d'« anthropologie sociale » utilisés en tant que synonymes d'ethnologie et d'ethnosociologie. Une chaire de l'Université de Grenoble-Chambéry adjoint au nom de « sociologie », entre parenthèses, « anthropologie culturelle et sociale », laissant ainsi supposer que ces deux vocables ont le même sens. Par contre, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre, nous trouvons deux chaires de sociologie, une d'anthropologie sociale et une d'ethnologie, fait qui révèle une certaine confusion dans l'acception de ces trois termes. Le mot « folklore » n'a réellement jamais été admis, dans le langage académique français, comme équivalent d'ethnologie ou d'ethnologie européenne, il est même de moins en moins utilisé en remplacement de traditions orales et coutumières. Les quelques domaines spéciaux qu'il désignait, comme ceux du « folklore juridique » et du « folklore musical », sont aujourd'hui définitivement qualifiés par les expressions d'« ethnologie juridique » et d'« ethnomusicologie ».

L'ethnologie française aussi bien que l'ethnologie européenne sont considérées en France comme partie intégrante de l'ethnologie générale. Celle-ci a été insérée, lors de la réforme récente de l'enseignement universitaire, dans la section de sociologie. Le fait que l'ethnologie figure aussi parmi les certificats de maîtrise de géographie humaine, prouve les relations qui existent en France entre ces deux sciences, surtout en ce qui concerne les régions européennes. Ni l'histoire littéraire ni la linguistique n'assurent en pratique une place, dans leur programme d'enseignement, aux traditions orales populaires ou autres domaines des études ethnologiques.

La répartition des chaires d'ethnologie offre une image globale de la situation universitaire de cette science. L'établissement le plus élevé de l'enseignement supérieur français, le Collège de France, réserve une chaire à l'ethnologie. Sur les vingt-quatre Facultés des Lettres et Sciences Humaines appartenant à vingt-trois universités d'Etat françaises, huit possèdent en tout neuf chaires d'ethnologie dont deux se trouvent à Paris, et les autres dans les Facultés de Bordeaux, Lyon, Montpellier (liée à la sociologie), Nanterre, Nice, Strasbourg et Toulouse (liée à la préhistoire). Parmi les cinq universités non étatiques françaises, dites Instituts et Facultés Catholiques, celle de Paris possède seule une chaire d'ethnologie. Les professeurs titulaires de ces onze chaires universitaires se répartissent, selon leurs spécialités, en trois africanistes, trois américanistes, un océaniste, un orientaliste, un européeniste et deux spécialistes d'ethnologie préhistorique. Les chaires d'ethnologie appartenant au Collège de France et aux universités d'Etat sont occupées exclusivement par des professeurs non européenistes, tandis que le seul professeur européeniste français appartient à l'Institut Catholique de Paris.

A côté des facultés, l'École Pratique des Hautes Etudes connue sous le sigle d'E.P.H.E., joue un rôle complémentaire très important dans l'enseignement universitaire de Paris. Sur ses six sections, trois sont orientées vers les sciences humaines : celles des Sciences Historiques et Philosophiques (4^e), Sciences Religieuses (5^e) et Sciences Economiques et Sociales (6^e). Dans le système d'enseignement de cette Ecole, les matières sont plus spécialisées que dans celui des facultés, et chacune d'elles est confiée à un « directeur d'études » qui est, à proprement parler, un professeur, et dont la « direction » est en fait une chaire. Dans les deux dernières sections de l'E.P.H.E., quarante et une directions traitent de l'ethnologie expressément ou sous une autre appellation. L'une est consacrée intégralement à l'ethnologie française et européenne, six autres entrent plus ou moins dans la sphère d'études de l'ethnologie européenne.

Mentionnons encore l'« Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes » (E.N.L.O.V.) où l'enseignement des idiomes est lié à des cours de « civilisation » et quelquefois d'« ethnologie ». Il ne se limite pas aux langues extra-européennes, mais comprend aussi celles de l'Europe du Nord et de l'Est.

A Paris, un « Institut d'Ethnologie » dépendant de l'Université coordonne et groupe tous les cours d'intérêt ethnologique donnés au Collège de France, aux Facultés de Paris, à l'E.P.H.E. et à l'E.N.L.O.V. Par contre, à l'Institut Catholique de Paris, l'ethnologie fait partie du programme d'enseignement de l'« Institut d'Etudes Sociales », dont la composition ressemble, dans une certaine mesure, à celle de la 6^e section de l'E.P.H.E.

En 1966, le système d'enseignement des universités d'Etat françaises a été fondamentalement modifié par une réforme gouvernementale appliquée intégralement dès l'année académique de 1967-1968. L'essentiel en réside dans l'échelonnement équilibré de la formation universitaire répartie en trois cycles. Le premier cycle comporte, dans les facultés des lettres et sciences humaines, neuf sections (lettres classiques, lettres modernes, langues vivantes étrangères, histoire, histoire de l'art et archéologie, géographie, philosophie, psychologie et sociologie). On ne peut s'inscrire qu'à une seule section de son choix, et l'étudiant qui veut s'instruire en ethnologie optera pour celle de sociologie. Il doit suivre ponctuellement les cours prescrits qui sont divisés en cours « théoriques », « dirigés » et « pratiques ». Ce sont en première année : philosophie, sociologie, psychologie, mathématiques, anglais ou allemand, économie et géographie. Cette première année, dont le programme n'inclut pas encore l'ethnologie, doit se terminer par un examen comportant cinq épreuves écrites. Dans le programme de la deuxième année figure un cours théorique et un cours pratique d'ethnologie d'une heure au maximum par semaine chacun. Les treize autres heures obligatoires sont remplies principalement par des cours de sociologie, d'économie, de démographie, de psychologie sociale et de mathématiques et statistique. Après avoir satisfait à un examen de cinq épreuves écrites (dont une d'ethnologie) de cette deuxième année du premier cycle, l'étudiant obtient un « diplôme universitaire d'études littéraires » portant la mention de « sociologie ».

Ce diplôme autorise l'étudiant à s'inscrire au second cycle qui lui donne une formation plus approfondie mais limitée aux éléments de base de sa spécialisation. A la fin de la première année du second cycle, l'étudiant doit obtenir deux certificats : un de sociologie générale et un qu'il choisit entre psychologie sociale, démographie, économie politique et sociale, ethnologie et linguistique générale. La deuxième année se termine par des examens permettant l'obtention de deux autres certificats : un de sociologie spécialisée, et un autre sélectionné de nouveau parmi les matières qui sont à option à la fin de la première année. Dès le début de ce cycle, l'étudiant doit commencer la préparation d'un « mémoire » pouvant traiter d'un sujet ethnologique. Après avoir obtenu quatre certificats, il peut soutenir publiquement son mémoire et recevoir ainsi le diplôme de « maîtrise de sociologie ».

Le troisième cycle comporte deux ans d'enseignement préparatoire à la recherche. Au début de chaque année, l'étudiant doit s'inscrire à une faculté des lettres ou à quelque autre établissement de l'enseignement supérieur tel que l'E.P.H.E. ou les facultés universitaires catholiques. Après avoir participé aux séminaires, passé un examen à la fin de la première année et soutenu une thèse ethnologique dès la fin de la deuxième, le candidat obtient le titre de « docteur en ethnologie ». Toutefois, l'ancien « doctorat d'université » reste encore en vigueur et peut être préparé.

Le « doctorat ès lettres » représente le diplôme universitaire le plus important qu'un ethnologue puisse obtenir. Il impose la soutenance de deux thèses, ou d'une seule si le candidat est déjà titulaire d'un doctorat de 3^e cycle qualifié d'équivalent à une thèse complémentaire de doctorat ès lettres.

Dans les universités non étatiques que sont les Instituts Catholiques, la formation scientifique est un peu différente. L'Institut d'Etudes Sociales de Paris, auquel l'enseignement ethnologique est lié, jouit d'une certaine autonomie et, avec ses vingt-cinq professeurs, assure à lui seul un programme d'enseignement sociologique complet. Environ la moitié de ses étudiants se recrute hors de France, et il est empreint d'un caractère extrêmement international. Un grand nombre des étudiants y entre déjà titulaire d'un diplôme d'études supérieures, cet Institut remplit donc aussi une tâche postuniversitaire. Son programme d'enseignement en vue d'une licence dure deux années dont chacune se termine par un examen sur les sujets de tous les cours suivis. La première année comporte (pour les années académiques 1967-1968 et 1968-1969, par exemple) huit cours obligatoires : sept de sociologie et d'économie, et un d'ethnologie. L'ethnologie ne figure pas au programme de la seconde année consacrée aux matières philosophiques, sociologiques, démographiques et politiques.

Après avoir passé avec succès les examens des deux années et rédigé un « mémoire », les étudiants reçoivent un diplôme de « licence ès sciences sociales ». Si elle est assortie au moins d'une qualification moyenne, cette licence permet à son titulaire de postuler un diplôme de « doctorat ès sciences sociales » pour lequel il doit soutenir une thèse. Le mémoire de licence comme la thèse de doctorat de l'Institut d'Etudes Sociales de l'Université Catholique peut traiter d'un sujet ethnologique.

La 6^e section, celle des sciences économiques et sociales, de l'E.P.H.E. propose deux sortes de diplôme. La première, dénommée « diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes », nécessite une scolarité de trois ans (dont un an de stage) et la soutenance d'un mémoire. La seconde est réservée aux étudiants déjà titulaires d'une licence ou d'une équivalence, et sa préparation exige deux années d'études aboutissant à un examen oral devant un jury qui donne droit au « diplôme d'études approfondies en sciences sociales ».

Dans les universités françaises, il n'existe aucune chaire intitulée d'ethnologie française ou d'ethnologie européenne. Cependant, trois professeurs spécialisés en ethnologie européenne, qui occupent les chaires dont une n'appartient pas à une université proprement dite et toutes trois sont autrement qualifiées, consacrent une grande partie de leurs cours à l'ethnologie européenne :

M. A. Varagnac, professeur et directeur d'études de « civilisations traditionnelles » à la 6^e section de l'E.P.H.E., assure un enseignement complet de l'évolution historique des cultures ethniques françaises et européennes. Les travaux pratiques et thèses qu'il dirige sont basés sur des enquêtes ethnologiques directes. (Environ 30 étudiants.)

M. M. Maget, professeur chargé d'enseignement de sociologie à l'Université de Dijon, parallèlement à ses cours de sociologie et de psychologie sociale, consacre un cours à l'ethnologie européenne. (Environ 15 étudiants le suivent.)

M. G. de Rohan-Csermak, professeur d'ethnologie générale à l'Institut d'Etudes Sociales de l'Institut Catholique (Université Catholique) consacre une partie de ses cours à l'ethnologie européenne. (En 1967 : 49 étudiants.)

Outre ces trois professeurs « européenistes », plusieurs autres professeurs spécialisés en ethnologie extra-européenne et de nombreux chargés de conférences donnent des cours traitant de l'ethnologie française ou l'ethnologie européenne :

Université de Bordeaux. M. P. Métais, professeur d'ethnologie, spécialisé en ethnologie océanienne (cours concernant l'Europe et les autres continents); M. Mériot et M. Robert, chargés de conférences (travaux pratiques se rapportant au même domaine, en connexion avec le Musée Ethnographique d'Aquitaine); M. Moniot, chargé de conférence (exposés de recherche sur les techniques traditionnelles en Limousin et sur la vie domestique des Lapons norvégiens).

Université de Montpellier. M. J. Servier, professeur de sociologie et d'ethnologie, spécialisé en ethnologie nord-africaine (enquêtes sur les Gitans et « nomades » de France auxquelles participent les étudiants intéressés par ce problème); Mlle N. Martinez, Assistante (séminaire de recherche groupant les étudiants qui préparent une thèse de doctorat de 3^e cycle sur ce sujet).

Université de Paris. Mlles C. Marcel-Dubois et M. Pichonnet-Andral, chargées de conférences (ethnomusicologie); Mlle S. Tardieu, chargée de conférence (vie domestique dans les provinces françaises).

Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris. Les professeurs directeurs d'études dont les cours touchent à l'ethnologie européenne sont, dans la section « Sciences Religieuses » : M. G. Dumézil (religions caucasiennes), Mme E. Lot-Falck (religions de l'Eurasie septentrionale), M. J. Marx (religions primitives de l'Europe); dans la section « Sciences Economiques et Sociales » : M. P.-H. Chombart de Lauwe (ethnologie urbaine), M. A. Dupront (sociologie du sacré), M. J. Le Goff (cultures ethniques de l'Occident médiéval).

Université de Strasbourg. M. D. Zahan, professeur d'ethnologie, spécialisé en ethnologie africaine (les ingesta); M. G. Schaff, professeur à la Faculté de Médecine (magie et miracle); M. P. Erny, assistant d'ethnologie (médecine et magie).

Université de Toulouse. M. R. Nelli, chargé de conférences (culture ethnique occitane).

Les ethnologues munis d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat d'ethnologie peuvent se diriger vers l'enseignement supérieur ou l'enseignement secondaire. Leur carrière peut également se dérouler dans les musées ou les bibliothèques spécialisés. Des postes leur sont accessibles à l'« Inventaire Général des Monuments et des Richesses Artistiques de la France » ou à la « Sous-Direction des Monuments Historiques et des Sites » aussi bien que dans divers autres services du Ministère des Affaires Culturelles. Certains se consacrent aux investigations en sciences ethnologiques ou sociales sous l'égide du Centre National de la Recherche Scientifique. D'autres, enfin, sont accueillis dans des maisons d'édition spécialisées dans les publications culturelles et scientifiques*.

Prof. G. de Rohan-Csermak, Paris

* L'auteur tient à remercier les Professeurs G. Balandier, P. Bessaignet, J. Cazeneuve, M. Maget, P. Métais, B. Pottier, R. Ricard, J. Ségué, J. Servier, A. Varagnac et D. Zahan qui, par leurs précieuses informations, ont contribué à l'élaboration de cet article.